

# Fédération Nationale des Infirmiers



**Monsieur Thomas Fatôme**  
Directeur général de la CNAM  
50 avenue du Professeur André Lemierre  
75986 Paris Cedex 20

Paris, le 8 juin 2026

**Objet :** Situation du dialogue conventionnel dans le Pas-de-Calais et soutien à la FNI 62

**Copies :** Guillaume Couillard, Directeur délégué à la gestion et à l'organisation des soins, Emmanuel Frère - Lecoutre, Directeur de l'offre de soins, Pierre-Emmanuel De Joannis, Responsable du département des professions de santé.

Monsieur le Directeur général,

J'ai pris connaissance avec une vive préoccupation de la décision prise par le Conseil d'administration de la FNI du Pas-de-Calais de se retirer de l'ensemble des instances conventionnelles départementales et régionales. Cette décision, grave et exceptionnelle, traduit selon moi un niveau de dégradation du dialogue conventionnel qui mérite toute votre attention.

Depuis plusieurs mois, les représentants de la FNI 62 alertent les services locaux de l'Assurance Maladie sur un certain nombre de dysfonctionnements portant notamment sur les modalités de notification de certains indus, l'absence de réunion de la Commission des Pénalités Financières depuis fin 2024, le manque de visibilité sur le traitement des dossiers conventionnels ainsi que la difficulté croissante à obtenir des réponses concrètes aux propositions formulées par la section professionnelle.

Au-delà des sujets eux-mêmes, c'est surtout le sentiment d'un dialogue devenu formel, sans réelle capacité d'aboutissement, qui ressort des échanges que j'ai pu avoir avec les responsables départementaux. La décision de reporter la Commission Paritaire Départementale du 2 juin, malgré les demandes formulées par les représentants professionnels, a été vécue comme un signal supplémentaire d'une relation qui s'est progressivement détériorée.

Je tiens à vous faire part du plein soutien de la Fédération Nationale des Infirmiers à son équipe départementale. Les responsables de la FNI 62 sont des interlocuteurs engagés, expérimentés et profondément attachés au dialogue conventionnel. Leur décision ne procède ni d'une posture ni d'une volonté de rupture, mais de la conviction que les conditions d'un échange constructif ne sont aujourd'hui plus réunies. Leur communiqué rappelle d'ailleurs explicitement que leur engagement au service des patients et de la profession demeure intact.

Vous connaissez l'attachement de la FNI à la convention nationale et aux instances paritaires qui en constituent l'un des piliers. Nous considérons que ces espaces de concertation sont indispensables à la bonne mise en œuvre des politiques conventionnelles et à la résolution des difficultés rencontrées sur le terrain. Encore faut-il que les représentants professionnels puissent y exercer pleinement leur rôle et que leurs contributions soient entendues et suivies d'effets.

Aussi, je souhaite attirer votre attention sur cette situation et solliciter votre intervention afin qu'un travail de clarification et de rétablissement de la confiance puisse être engagé entre les services locaux de l'Assurance Maladie et les représentants de la profession dans le Pas-de-Calais.

La FNI nationale demeure naturellement disponible pour contribuer à toute démarche permettant de restaurer un dialogue conventionnel serein, transparent et respectueux des partenaires conventionnels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.

**Daniel GUILLERM**  
Président  
Fédération Nationale des Infirmiers (FNI)